

	<p>OBJECTIFS</p>	<p>Connaître la réglementation applicable aux relations entreprise utilisatrice et prestataires, décret du 12 février 1992</p> <p>Etre capable de rédiger un plan de prévention complet</p> <p>Savoir faire le lien entre les organisations internes et celles des prestataires</p>
<p><u>Public :</u></p> <p>Personne ayant la responsabilité de la maintenance, de la sécurité, qualité, environnement</p> <p>Tous chargés de travaux en relation avec des prestataires</p> <p>Responsable d'équipe, de production</p> <p>Personne de « staff »</p>	<p>PROGRAMME</p>	<p>LES RESPONSABILITES ENGAGEES PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE</p> <ul style="list-style-type: none"> * La directive cadre du 12 juin 1989 * Le décret 92-158 du 20 février 1992 <p>LES RESPONSABILITES ENGAGEES PAR L'ENTREPRISE EXTERIEURE</p> <p>LA MISE EN PLACE DU PLAN DE PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> * La visite des lieux * L'identification des dangers et risques * La vérification du matériel * Les zones d'intervention * La rédaction du plan * Les différents acteurs en lien avec le plan de prévention
<p><u>Pré requis :</u></p> <p>Avoir des connaissances en prévention des risques</p> <p><u>Durée :</u></p> <p>4 heures en intra ou en inter entreprise</p> <p>Théorie en salle</p> <p>Pratique en cours de formation</p> <p>6 à 12 personnes</p>		<p>LE SUIVI DU PLAN DE PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les visites périodiques * Les corrections à apporter * La mise à disposition du plan de prévention 